

Monsieur Jean-Claude WANNER

Vice-président en charge du cycle urbain de l'eau
Parvis de la Préfecture
BP 80309
95027 CERGY-PONTOISE Cedex

Le 11 avril 2016

Objet : Dureté de l'eau sur le territoire de la CACP

Monsieur le vice-président,

Comme indiqué dans les différents documents du délégataire, près de 90% de l'eau distribuée sur le territoire de la CACP est dure ou très dure avec un titre hydrotimétrique compris entre 35 °f et 42 °f. Pour l'utilisateur, cette situation entraîne des inconvénients et des coûts non négligeables.

Nous avons examiné avec attention les études menées par SAFEGE visant à mettre en place des solutions réduisant la dureté de l'eau à 20 °f et nous avons pris connaissance de la décision de la CACP de reporter toute décision de réalisation à 2026, date de fin du contrat actuel de délégation du service public de l'eau.

Les solutions préconisées par SAFEGE nécessitent des investissements pour créer des sites de traitement. Elles entraîneraient également une augmentation de la teneur en sodium et provoqueraient des rejets de saumures ou de solides mais très inférieurs à ceux résultant des solutions individuelles généralisées.

Selon SAFEGE, le coût supplémentaire pour l'utilisateur serait de 0,29 € HT/m³, bien moins que la mise en place d'un adoucisseur individuel (1.42€ HT/m³ pour un foyer de 4 personnes consommant 150 m³ d'eau/an).

La CACP indique, sans en préciser les modalités et incidences techniques et financières, avoir évalué un changement d'approvisionnement en envisageant d'acheter des volumes plus importants en provenance de l'usine de Méry dont l'eau distribuée a une dureté de 17 °f. Il a été également précisé qu'un tel changement d'alimentation ne résoudrait pas la question de la dureté de l'eau des forages de la CACP.

La décision de la CACP amène plusieurs remarques et interrogations :

- 1- Acheter plus d'eau à Méry, ce serait globalement revenir à la situation antérieure à 2011 pour laquelle l'approvisionnement principal provenait de Méry.
- 2- Le prix d'achat de l'eau de Méry est plus élevé que celui de l'eau de Saint-Martin mais en 2015, selon les informations du délégataire, la différence de prix était de 0,1733 € / m³ soit un peu moins que le montant de 0,184 € / m³ indiqué par la CACP et l'on a observé une réduction de cet écart ces dernières années.

- 3- Si le prix de l'eau est identique pour l'ensemble des usagers, il n'en est pas de même pour la qualité de l'eau au niveau de la dureté.
- 4- Actuellement, dans plusieurs zones de distribution, l'eau des forages de la CACP est mélangée à l'eau en provenance de Saint-Martin. Cette dernière peut-elle être remplacée par de l'eau achetée à Méry et ainsi abaisser la dureté moyenne de l'eau distribuée ?
- 5- Plus généralement, puisque l'interconnexion des boucles de distribution Nord et Sud de l'Oise a été réalisée en 2011, l'eau en provenance de Méry peut-elle parvenir à tous les secteurs de distribution ? Pour y parvenir, des investissements seraient-ils nécessaires et quel en serait le coût ?
- 6- Quelles seraient les conséquences financières éventuelles d'un abandon de l'approvisionnement en provenance de Saint-Martin-la Garenne ?
- 7- Les études de SAFEGE portant sur les coûts d'investissement des différentes solutions qui seront à supporter par l'usager n'intègrent pas les éventuelles subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental. La CACP a-t-elle pris des contacts avec ces organismes en vue de se renseigner sur ces subventions ?

Nous avons effectué une rapide simulation sur le coût supplémentaire pour l'usager d'un remplacement de l'eau de Saint-Martin par un approvisionnement à Méry et mélange avec les ressources propres de la CACP.

Pour une majoration de 0,10 € HT/m³ à 0,115 € HT/m³ il serait possible d'obtenir une eau avec une dureté moyenne comprise entre 21,6 °f à 23 °f, les variations découlant de l'abandon ou non de la ressource d'eau la plus dure de la CACP (*environ 800 000 m³/an à 50 °f en 2012*). Ce calcul ne prend pas en compte les éventuels investissements qui devraient être mis en œuvre et les surcoûts possible de fonctionnement.

Comparé aux préconisations de SAFEGE et aux solutions individuelles, le retour à un approvisionnement à Méry apparaît, selon nous et jusqu'à plus ample informé, comme une solution ne nécessitant que très peu d'investissements, rapide à mettre en œuvre et d'un coût supportable par les usagers au vu des économies réalisées par ailleurs sur la durée de vie des équipements, sur l'utilisation de produits adoucissants et le non recours à la mise en place d'un adoucisseur privé etc..

Cette solution nous semble donc avoir été bien trop rapidement rejetée par la CACP et nous souhaitons qu'elle soit mise en débat au sein des prochaines réunions de la CCSPL et de l'observatoire de l'eau. Mais auparavant, nous vous serions obligés de nous apporter les éléments de réponse aux questions exposées aux points 4, 5, 6 et 7 ci-dessus.

Nous vous prions de croire, Monsieur le vice-président, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Jean-Pierre DACHEUX
Président d'AGLEAU